

Intervention de Madame Valérie PECRESSE,
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Colloque annuel de la CPU
Bruxelles – 4 avril 2008-04-03

Monsieur le Commissaire, Cher Janez Potocnik,
Monsieur le Président de la Conférence des Présidents
d'Université,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'université,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis
heureuse d'être parmi vous aujourd'hui : le colloque annuel de
la CPU est à présent devenu une véritable institution et c'est
toujours une joie et un honneur pour le ministre de
l'enseignement supérieur et de la recherche que d'y participer.
Il offre en effet un beau témoignage de la vitalité et du
dynamisme des universités françaises et cette année encore,
c'est à n'en pas douter une véritable réussite !

Avant toute chose, je voudrais donc adresser mes
remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des membres

de la CPU, qui ont beaucoup œuvré pour qu'il en soit ainsi, d'autant que cette année, le colloque de la CPU revêt un éclat particulier, puisqu'il se tient à Bruxelles, et ce à quelques mois de la présidence française de l'Union européenne.

Assurément, il ne s'agit pas là d'une coïncidence : vos travaux de ces derniers jours le prouvent, tant l'Europe y fut présente. Vous avez ainsi démontré que les universités françaises s'engagent désormais pleinement dans la construction de cette Europe de l'intelligence, du savoir et de l'innovation voulue par la stratégie de Lisbonne. Car pour nos sociétés comme pour nos universités, cette stratégie est aussi une aventure et un défi.

Car c'est de l'innovation, de cet esprit d'invention et de découverte que naissent cet élan, cette force transformatrice sans lesquelles nulle société, aussi moderne et développée soit-elle, ne saurait longtemps rester en mouvement, ou pour le dire autrement, rester compétitive.

Les universités françaises ont donc mille fois raison de répondre avec enthousiasme à l'invitation que leur adresse l'Union européenne au travers de la stratégie de Lisbonne. En se faisant les sources de ce mouvement, en garantissant la

compétitivité de nos économies, elles rempliront leur mission de toujours : inventer l'avenir.

Voilà en effet ce qui se trouve au cœur même de toutes les initiatives récentes de l'Union européenne, qu'il s'agisse de la résolution du Conseil sur la modernisation des universités ou du Livre vert sur la relance de l'Espace européen de la recherche : la capacité de l'Europe à s'appuyer sur ses universités pour rester dynamique et prospère et écrire elle-même ses perspectives, sans jamais se les laisser dicter.

*

Vous aviez inventé vous aussi l'avenir, mesdames et messieurs les présidents, l'année dernière, lors de votre colloque de Metz.

Vous aviez demandé une loi de refondation de l'université française, pour toutes les universités françaises.

Vous aviez souhaité, l'autonomie, des libertés, des moyens.

Vous aviez proposé « d'améliorer la structure de gouvernement des universités »,

« d'attribuer à chaque université, à son propre rythme la maîtrise totale des moyens »,

« de redonner au contrat d'établissement une véritable valeur stratégique »,

« d'orienter les incitations fiscales vers le financement de la recherche et de la formation »,
« de modifier la définition des tâches des enseignants-chercheurs »...

Je ne m'étonne pas, je me réjouis de toutes les convergences entre vos propositions et notre loi.

Je dis bien notre loi, car avec les députés et les sénateurs, tout au long d'une concertation étroite et fructueuse, nous avons posé les fondations d'une nouvelle université. Et nous l'avons fait en offrant aux universités l'essentiel, l'autonomie.

Car aux yeux de ceux qui comparaient ne serait-ce qu'un instant les universités françaises à leurs voisines étrangères, c'est bien de cela dont elles manquaient : des libertés nécessaires pour exercer pleinement les responsabilités que la nation leur confie.

Vous aviez souhaité une gouvernance renouvelée, elle existe, elle se met en place : toutes les universités ont adopté leurs statuts, une vingtaine de présidents sont d'ores et déjà installés et une autre vingtaine le sera dans les semaines qui viennent.

A la fin du mois d'avril, à quelques exceptions près, toutes les universités auront renouvelé leurs conseils d'administration avec une vitalité démocratique retrouvée puisque j'ai observé que les taux de participation aux élections étaient bien plus élevés que ceux qu'ils avaient l'habitude d'être.

Je constate que dans la majorité des nouveaux conseils d'administration, le monde économique est représenté.

Ce lien avec l'entreprise, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire pour la qualité et la cohérence de notre recherche et de notre formation.

J'ai rencontré et je rencontre de nombreux chefs d'entreprise qui montrent un véritable intérêt à s'associer à la rénovation du système universitaire français.

Cet intérêt se concrétisera au travers des fondations. Je sais, d'ores et déjà, que vous portez près d'une trentaine de projets de fondations universitaires. Le décret que vous attendez est signé, il sera publié dans les prochains jours.

L'autonomie se traduit par un budget global qui intègre les emplois de tous les personnels et la masse salariale vous

offrant des leviers de pilotage qui vous donneront la capacité de mener une vraie stratégie politique à long terme.

C'est ce que vous aviez appelé dans les conclusions de votre précédent colloque « une révolution budgétaire ».

Le décret financier qui la consacre est en cours d'examen par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, les modalités de répartition des moyens par les normes SAN REMO, tellement insatisfaisantes aux yeux de tous qu'elles avaient été gelées depuis 2002, doivent être refondées.

Vous êtes naturellement associés à cette réflexion.

Vous savez qu'il ne s'agit pas de simples calculs ou de formules mathématiques, mais d'un vrai acte politique basé sur des critères qualitatifs.

C'est pourquoi, d'ailleurs, cette question, de l'attribution à venir des moyens aux universités, m'a été posée par les parlementaires eux-mêmes, à qui j'ai demandé de s'associer à notre réflexion.

Cette réforme coïncide de manière cohérente avec le passage à l'autonomie.

Dans les cinq ans toutes les universités disposeront des compétences élargies.

Vous savez que nous avons lancé une campagne d'audits qui concerne 35 universités, d'autres établissements seront audités fin 2008 et début 2009.

Le 1^{er} janvier 2009 marquera l'entrée des universités dans une nouvelle ère.

Il s'agit d'un passage délicat, d'un défi humain et organisationnel, auquel vous devez vous préparer mais pour lequel vous serez accompagné.

Je m'y suis engagée.

Cet accompagnement se traduira par des actes concrets.

Un plan de formation triennal vous est proposé, avec l'ambition de répondre aux besoins de l'ensemble de vos équipes.

J'ai aussi décidé de réserver, au titre du dernier trimestre 2008, une dotation de 250 000 euros pour chaque université qui accédera aux compétences élargies au 1^{er} janvier 2009.

Je souhaite poursuivre cet effort en 2009, et c'est ce que je défendrai dans le cadre du projet de loi de finances.

Mais, rénover l'université, ce n'était pas seulement l'élaboration et la mise en œuvre d'une loi.

Je vous avais annoncé cinq chantiers.

Je constate qu'ils rejoignent d'autres éléments de vos réflexions.

Au cœur de vos préoccupations, vous aviez placé « la réussite du plus grand nombre des étudiants avec une réelle égalité des chances », en évoquant le refus de la sélection, l'orientation active, des parcours différenciés et l'insertion professionnelle. Vous aviez également proposé des contrats individualisés « réussite » avec l'objectif de faire diminuer très fortement l'échec.

La loi a instauré l'orientation active obligatoire, les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle.

J'attends que ces bureaux soient réellement opérationnels en matière d'insertion professionnelle. Vous devez donc vous assurer qu'ils assurent un lien efficace avec le monde économique, offrant des débouchés aux étudiants et les accompagnant dans une recherche active d'emploi.

La loi vous impose, et je suis convaincue que c'est une mesure indispensable, de diffuser les résultats de l'insertion professionnelle filière par filière.

J'ai ainsi mis en place un groupe de travail animé par Thomas CHAUDRON, président du cercle des jeunes dirigeants d'entreprise et le Président de l'université de Pau, Jean-Michel UHALDEBORDE, afin de rédiger un cahier des charges opérationnel.

Pour autant, l'insertion professionnelle ne sera réussie que si nos étudiants sont préparés à l'appréhender.

C'est pourquoi, le Plan Licence constitue un chantier absolument stratégique dans la réforme que nous conduisons de l'ensemble de notre système d'enseignement supérieur.

Des moyens vous ont été alloués pour amorcer le plan.

Je veux rappeler que ces moyens qui vous permettent de dégager des heures supplémentaires à l'intention de vos étudiants doivent soutenir une politique pédagogique ambitieuse.

Construire une première année ouverte à la pluridisciplinarité, soutenir les plus fragiles, engager une spécialisation disciplinaire progressive, accompagner la construction d'un projet personnel et professionnel, développer les compétences indispensables que sont les nouvelles technologies et la maîtrise écrite et orale des langues, en commençant par la nôtre...

Voilà l'ensemble des exigences nouvelles qui présideront à l'ambition que nous devons avoir pour nos diplômés de licence.

Je mesure l'engagement que cela représente pour les équipes pédagogiques. Et je constate avec une vraie satisfaction que le travail a commencé.

Soixante universités ont déjà présenté un projet pour répondre au cahier des charges de la nouvelle licence. La très grande majorité d'entre eux sont innovants et audacieux.

C'est pour moi extrêmement prometteur et à ce sujet je veux être très claire : la démarche que les universités initient aujourd'hui sera soutenue à la mesure de la qualité des projets proposés.

Dans les cinq ans qui viennent, les 730 millions d'euros d'effort cumulé que représente le plan « réussir en licence » seront alloués en fonction de l'effort fourni par les universités en faveur de leurs étudiants. C'est le pacte de confiance que nous avons passé entre eux, vous et moi. Je veillerai à ce qu'il soit respecté.

Nous ne pouvons pas nous permettre de baisser la garde sur l'ambition que nous avons de qualifier la jeunesse française. Dans un monde ouvert, complexe, compétitif, elle doit pouvoir trouver sa place. Un diplôme de qualité est pour elle la clef d'une insertion sociale et professionnelle harmonieuse. Ensemble nous lui avons fait cette promesse. Nous n'avons pas le droit de la décevoir.

D'autant que ces moyens ont pu être mobilisés grâce à l'engagement sans précédent du Président de la République et du Premier Ministre, 15 milliards d'euros supplémentaires en cinq ans.

Il s'agit d'une réponse à vos conclusions messines puisque vous aviez demandé à ce que l'Etat s'engage à augmenter de manière significative les moyens de l'université, pour atteindre un coût moyen qui se rapproche de nos voisins européens les plus engagés.

Outre le plan licence, brique essentielle du chantier « réussite en licence », ces nouveaux moyens ont aussi permis d'avancer à grands pas dans les autres chantiers, les conditions de vie des étudiants, au travers notamment d'une rénovation du système de bourses, et les jeunes chercheurs, dont la situation a été nettement améliorée.

Comme vous le savez, l'effort portera aussi sur l'immobilier universitaire à travers l'augmentation des crédits budgétaires et à travers l'opération emblématique « Campus », voulue par le Président de la République.

Une dotation de 5 milliards d'euros permettra de financer la réalisation de 10 premiers projets qui par leur nature même

renouent avec le rayonnement de l'université française. Ces projets répondront non seulement à des situations immobilières critiques, ils seront aussi choisis en fonction de leur ambition scientifique et pédagogique, de la vie étudiante qu'ils feront naître et de leur capacité à irradier tout un territoire.

Vous aviez souhaité « renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche », ce sont très exactement les termes que j'ai employés pour confier à Rémy Schwartz la présidence d'une commission dédiée aux personnels de l'université.

Je souhaite que l'année qui vient permette, à travers ses propositions et celle que le président de l'Académie des Sciences est susceptible de formuler pour les chercheurs, de reconnaître l'investissement de l'ensemble de la communauté universitaire.

Mais, je voudrais dès à présent, saluer votre investissement et celui des présidents qui ont tenu le cap quand la houle montait. Vous portez en ce moment la réforme de la gouvernance, la mise en œuvre du plan licence, la préparation de l'opération Campus. Vous innovez pour certains, avec les comités de sélection, vous menez votre université vers l'autonomie et vous en assumez la responsabilité...

Merci, mesdames et messieurs les présidents, nous avons travaillé ensemble, depuis le début. Je sais les efforts que vous avez déployés et toute l'énergie que vous avez consacrée et que vous devrez consacrer encore à l'université française.

Je crois en l'université, je crois que nous devons l'aider à grandir, et vous avez pris toute votre part de cette renaissance.

Mais l'université est d'autant plus forte si elle est unie, si elle se regroupe.

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) structurent les territoires et doivent vous rassembler, afin qu'aucune université ne soit isolée, car chacune peut y trouver sa place, y apporter sa contribution et conforter son développement.

Mais, je souhaite aussi que les grandes écoles et les organismes de recherche soient vos partenaires à part entière car les pôles sont les lieux de convergence des politiques publiques.

L'université doit être forte, elle doit être au centre de la formation supérieure, mais aussi au cœur de la recherche scientifique.

C'est pourquoi à mes yeux, la refondation de notre université ne peut être séparée de la rénovation de notre recherche. Vous savez, Monsieur le Commissaire, combien la France est attachée à l'essor simultané de ces deux espaces jumeaux que sont l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'espace européen de la recherche. Ce que nous espérons pour l'Europe, nous le souhaitons aussi pour notre pays, parce qu'il n'y a ni universités fortes sans recherche forte, ni recherche forte sans universités fortes.

La stratégie de recherche repose en effet sur quatre piliers - des universités puissantes et autonomes ; une recherche sur projets dynamique ; des organismes menant une politique scientifique d'excellence ; une recherche privée plus active – et deux exigences transversales – la simplification et l'évaluation.

La montée en puissance des universités n'est pas sans incidence sur la stratégie et le fonctionnement des organismes de recherche avec lesquels elles devront nouer de nouveaux partenariats.

C'est pourquoi, j'ai confié à Monsieur François d'Aubert, ancien ministre en charge de la recherche, la présidence d'un groupe de travail vous réunissant avec les responsables d'organismes de recherche et des personnalités qualifiées.

J'espère réellement que cette mission formulera des propositions constructives et opérationnelles afin que nous aboutissions notamment, à une amélioration significative des conditions de fonctionnement des unités mixtes de recherche.

Et, je vous demande aujourd'hui, comme je l'ai demandé aux dirigeants d'organisme, de contribuer à la réflexion sur des sujets qui sont majeurs pour l'avenir de la recherche française :

- dans la logique de la mission d'AUBERT, l'allègement des contraintes administratives pesant sur les laboratoires, afin de rendre du temps de recherche aux chercheurs ;
- l'évolution du pilotage scientifique et de la gestion des unités mixtes de recherche, dans une logique de simplification et de clarification ;
- le développement d'une véritable coopération entre organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur en matière de gestion des

ressources humaines, qui devrait d'une part faciliter les allers - retours des personnels entre les deux catégories d'établissements, d'autre part rendre plus attractives les carrières universitaires et scientifiques ;

- le renforcement de l'évaluation indépendante, à travers l'AERES et les conséquences qui doivent en être tirées dans chaque établissement ;
- l'organisation de l'activité de valorisation, qui doit s'inscrire dans un cadre davantage mutualisé, territorialisé et international ;
- la participation des organismes de recherche aux Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

De plus, je souhaite et vous le savez que le CNRS et l'INSERM se structurent en instituts.

Cette nouvelle organisation plus lisible, plus cohérente, plus visible au plan international, nécessitera des discussions approfondies entre vous et chacun des organismes.

De plus, le développement et le perfectionnement du financement de la recherche sur projets, un peu plus de trois ans après la création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), constitue également une priorité.

Au cours de ces trois dernières années, ce sont plus de 4 500 projets rassemblant plus de 12 000 équipes de recherche, publiques et privées, qui ont été financés par l'ANR, pour un total d'environ 2 milliards d'euros. Et, ajoutés à l'augmentation des budgets des organismes, ces 2 milliards supplémentaires signifient tout simplement que les laboratoires ont bénéficié d'une augmentation de leurs moyens de 25 % pour financer leurs projets d'excellence. Ce qui réunit les 4 500 projets soutenus par l'ANR, c'est avant tout leur excellence. Voilà le critère qui, quels que soient leur objet ou leur discipline de rattachement, a seul permis de les départager.

Ce satisfecit ne doit toutefois pas nous amener à nous contenter d'un statu quo. Il s'agit notamment de travailler :

- à trouver le bon équilibre entre les programmes thématiques et les programmes blancs, auxquels je suis, comme le Président de la République, très attachée. Ils représentent aujourd'hui un peu moins de 30 % de sa programmation et il me semble qu'ils devraient gagner en importance ;

- à proposer le bon équilibre entre les financements que, faute de terme plus approprié, on qualifie de récurrents et le financement sur projets qui ne peut se substituer à toutes les autres formes de financement.
- à fixer le bon niveau du « préciput », qui représentait 5 % à l'origine. J'ai souhaité qu'il soit porté à 11 % dès 2008. Je crois possible et nécessaire d'aller plus loin encore, vers un optimum qui se situerait, d'après moi, au-delà de 15 %.

Et puis en ce domaine aussi, je suis convaincue qu'un effort de simplification et de rationalisation doit être accompli.

Il m'apparaît à ce titre nécessaire que les obligations de reporting passent d'une fréquence semestrielle à une fréquence annuelle, comme c'est souvent le cas chez nos partenaires européens.

Les appels à projets des agences de financement ont été nettement simplifiés cette année, et je m'en réjouis, mais je souhaite que désormais le calendrier soit revu, afin que l'arrivée des financements coïncide avec les besoins des établissements, et permette d'éviter ces phénomènes de

reports de crédits si pénalisants et si complexes à gérer pour les laboratoires et les établissements..

Mesdames et messieurs,

Toutes les évolutions de l'université française que je viens de décrire, concourent à renforcer son attractivité dans le contexte international.

En décidant de consacrer votre colloque annuel aux nouvelles frontières et aux nouvelles perspectives des universités européennes, ce sont également les perspectives qu'offre l'Europe à nos étudiants que vous avez choisi de mettre à l'honneur à quelques mois de la Présidence française de l'Union européenne.

Ces perspectives, ce sont pour beaucoup d'étudiants européens, celles qu'offre depuis un peu plus de vingt ans le programme Erasmus. Depuis sa création, plus de 240 000 étudiants français en ont profité, découvrant par là même d'autres pays, d'autres langues, d'autres cultures, mais aussi d'autres manières d'enseigner et de penser.

Au moment même où toute une partie de la jeunesse française doute du sens même de la construction européenne, rien ne me paraît plus important que d'offrir à tout étudiant français cette opportunité extraordinaire : c'est ainsi que demain nous formerons de jeunes Européens tout autant que de jeunes Français.

Bien entendu, ce n'est pas là un privilège qu'il faudrait offrir aux seuls étudiants français et c'est pourquoi, à l'occasion de sa présidence de l'Union, la France proposera à ses partenaires de faciliter dans toutes ses dimensions la mobilité étudiante.

C'est dans cette perspective que j'ai souhaité, avec Jean-Pierre JOUYET, que le Conseil d'Analyse Stratégique conduise une étude identifiant les obstacles qui freinent encore le développement de la mobilité étudiante en Europe. Sur cette base, le Conseil d'Analyse Stratégique formulera des recommandations qui s'ajouteront à celles d'un groupe de personnalités européennes, dont fait partie notre compatriote Annick SUZOR-WEINER, Vice-présidente de l'Université Paris-Sud, mobilisé par le Commissaire FIGEL sur le même sujet et dont les résultats des travaux sont également attendus avant la fin juin.

Ces recommandations orienteront le travail de la Présidence française. Elles seront d'abord débattues lors de la conférence organisée par mon ministère à Nancy les 4 et 5 novembre prochain sur le thème de la mobilité étudiante en Europe, et à laquelle j'espère, beaucoup d'entre vous participeront. Elles devront permettre également aux ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur de se prononcer, lors du Conseil Education de fin novembre, en faveur de mesures concrètes élargissant les publics concernés par la mobilité étudiante et facilitant son organisation et sa prise en compte dans les parcours universitaires.

Sur chacun de ces sujets, nous avons tous des progrès à faire : les Etats-membres, bien entendu, mais aussi aux universités, qui n'offrent pas toujours aux étudiants étrangers l'ensemble des services nécessaires pour que le dépaysement ne tourne pas en désorientation. Pour une raison très simple : le plus souvent, une partie de cette aide est offerte, mais elle est rarement complète et systématique.

L'impulsion que, j'espère, la Présidence française donnera à un nouveau développement de la mobilité étudiante en Europe, nous amènera à poursuivre nos efforts et l'Etat en prendra sa part. Il a d'ailleurs commencé à le faire lorsqu'en septembre

dernier, j'ai décidé le doublement du nombre des bourses de mobilité internationale, en portant également leur montant à 400 euros par mois.

Mais je suis fermement convaincue que nous pourrions aller plus loin encore en travaillant ensemble à lever tous les obstacles qui demeurent et qui ne sont pas seulement d'ordre financier.

Je pense par exemple au nécessaire développement des accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle des diplômes, comme celui que j'ai signé avec mon homologue portugais en février dernier ou celui que je signerai dans les toutes prochaines semaines avec mon collègue polonais. Ces accords s'ajoutent utilement à la convergence progressive des organisations des systèmes européens d'enseignement supérieur qu'a entraîné le processus de Bologne : ils favorisent la reconnaissance des périodes d'études passées en dehors de son pays d'origine et sécurisent des parcours européens de formation.

Je pense également aux développements des diplômes associant plusieurs universités européennes, en particulier les masters conjoints, dont mon ministère soutient la création en finançant, dans le cadre d'appels d'offres lancés en commun

avec certains de nos partenaires européens, une partie des dépenses liées à la construction initiale du diplôme.

Je pense enfin à la nécessité de développer les moyens de garantir la qualité des formations que nos étudiants choisiront de suivre dans un autre pays d'Europe. Car, à mon sens, la mobilité internationale ne doit pas être une parenthèse dans les études mais bien une étape à part entière d'un cursus universitaire.

Les développements récents de l'assurance-qualité des formations en Europe vont dans le bon sens : grâce au registre européen des agences d'assurance-qualité pour l'enseignement supérieur, dont le principe a été adopté à Londres en mai dernier et dont la mise en œuvre effective a débuté le 4 mars dernier à Bruxelles avec les premières inscriptions d'agences nationales, nous construisons progressivement un instrument décisif pour évaluer et garantir la qualité des formations proposées en Europe.

Il s'agit là d'une étape nouvelle, structurante pour les établissements. Je me réjouis donc des travaux qui ont été les vôtres hier matin et qui ont montré votre motivation à poursuivre ces développements. La France, tout au long de sa présidence, s'emploiera à concrétiser davantage cette ambition commune :

promouvoir, à l'échelle du continent, une véritable assurance-qualité des formations au service du rayonnement de nos établissements.

C'est pour cette raison que la Présidence française a choisi d'organiser une conférence sur ce thème les 9 et 10 septembre à Strasbourg. Il s'agira de préparer le contenu d'une résolution que je proposerai au Conseil Education de novembre et dont l'objectif sera de renforcer les liens entre la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur et la qualité de la recherche pour favoriser l'articulation de l'offre de formation d'un établissement d'enseignement supérieur et son activité de recherche.

La Présidence française de l'Union abordera également la question des indicateurs de comparaison internationale. Si, jusqu'à récemment, les Etats membres, et particulièrement le nôtre, ont sous-estimé, sciemment ou non, la portée des grands classements internationaux, la réalité de leur impact s'impose aujourd'hui à tous, dans un contexte de concurrence internationale. Je souhaite que la Présidence française soit l'occasion d'avancer vers l'établissement de critères choisis par les Européens et adaptés à notre organisation de l'enseignement supérieur. Ce sera notamment l'objet d'une conférence organisée à Nice les 13 et 14 novembre sur les

indicateurs, dont je souhaite que les réflexions puissent aborder jusqu'à la question de l'établissement d'un classement européen.

*

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la France est décidée à faire de l'enseignement supérieur et de la recherche l'une des clefs de sa Présidence : car à mon sens, la mobilité étudiante et son corollaire, la garantie de la qualité des formations, font partie des sujets mêmes qui sont au cœur de l'avenir de l'Union.

Et cet avenir, nous savons depuis le sommet de Lisbonne qu'il passe par la construction d'une véritable société de la connaissance, capable de nourrir notre économie et nos intelligences. C'est pourquoi il nous faut dès maintenant offrir à chaque Européen des opportunités nouvelles en développant la formation tout au long de la vie.

Les universités ont ainsi un nouveau défi à relever : celui de s'ouvrir à des étudiants venus de tous les âges de la vie et offrir à chacun d'entre eux la forme d'enseignement qui lui convient et dont il a besoin.

Certes, nous avons d'ores et déjà réalisé de vrais progrès, notamment en développant la VAE, et ces progrès doivent beaucoup au soutien du Fonds social européen ainsi qu'à la logique de personnalisation des parcours et de certification des compétences qui a animé la mise en place du schéma LMD. Mais nous sommes encore loin d'une véritable formation tout au long de la vie, ouverte à tous et dans tous les domaines.

Pour y parvenir, il nous faut mieux comprendre toutes les évolutions qu'une telle révolution suppose : je pense aux modalités d'organisation de ces formations, mais aussi aux évolutions des référentiels de diplôme qu'elle appelle et aux innovations pédagogiques qu'elle appelle. A l'évidence, une chose est d'enseigner à des jeunes étudiants qui s'apprêtent à suivre un parcours complet de 3, 5 ou 8 ans, une autre chose est de former des individus déjà qualifiés et qui s'engagent dans un nouveau cursus pour des raisons souvent très précises.

Pour réfléchir à ces questions et préparer ces transformations, nul n'était mieux placé que les présidents des universités elles-mêmes. C'est cette certitude qui a conduit le Premier ministre à proposer aux conférences européennes des présidents d'université et à l'Association européenne des universités d'élaborer une Charte de l'université européenne ouverte tout

au long de la vie. Cette Charte créera les conditions d'une plus grande place pour la formation à tous âges dans les universités européennes.

Je suis particulièrement heureuse que les conférences des présidents d'université et l'Association européenne des universités aient accepté cette invitation et j'espère de tout cœur que le Conseil informel des ministres de l'Education, qui se tiendra fin novembre à Bordeaux, la verra aboutir.

*

Monsieur le Commissaire,
Monsieur le Président de la Conférence des Présidents
d'Université,
Mesdames, Messieurs,

Faire du savoir et de la connaissance les biens partagés de l'ensemble des Européens, tel est le projet auquel nous invite la stratégie de Lisbonne car elle fait de l'intelligence la source de notre avenir.

C'est à ce projet que s'efforcera de contribuer efficacement la future Présidence française de l'Union européenne.

Grâce à la nouvelle université que nous construisons ensemble, la France sera, j'en suis sûre, une fois de plus au rendez-vous de cet idéal d'amitié européenne qui nous anime depuis plus de cinquante ans.

Je vous remercie.